

SÉANCE DU 25 JUN 2019

19-06-162

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

ANNIE POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSFFECTATION DE LA MAISON SISE 51 RUE DE L'HOUSTEAUNEUF

La maison sise 51 rue de l'Housteauneuf a été construite en 2005 pour servir de logement de fonction au concierge du Gymnase Jean Mamère.

Ce dernier ayant trouvé un autre logement, la Ville, n'ayant plus l'utilité de cet immeuble, ne souhaite plus l'affecter au titre de la législation sur les logements de fonction et souhaite procéder à sa cession.

Ledit bien immobilier ayant le statut de logement de fonction le faisant donc entrer de fait dans le domaine public communal, il est indispensable de l'en sortir par une procédure de désaffectation, puis de déclassement avant de procéder à sa cession.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour constater la désaffectation de ce logement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux
Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le 03 19 juin 2019, 
ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_162-DE


Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :



-constate la désaffectation de la maison sise 51 rue de l'Housteauneuf située sur la parcelle cadastrée CD 270p.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 03/07/2019
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_162-DE

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 11/06/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

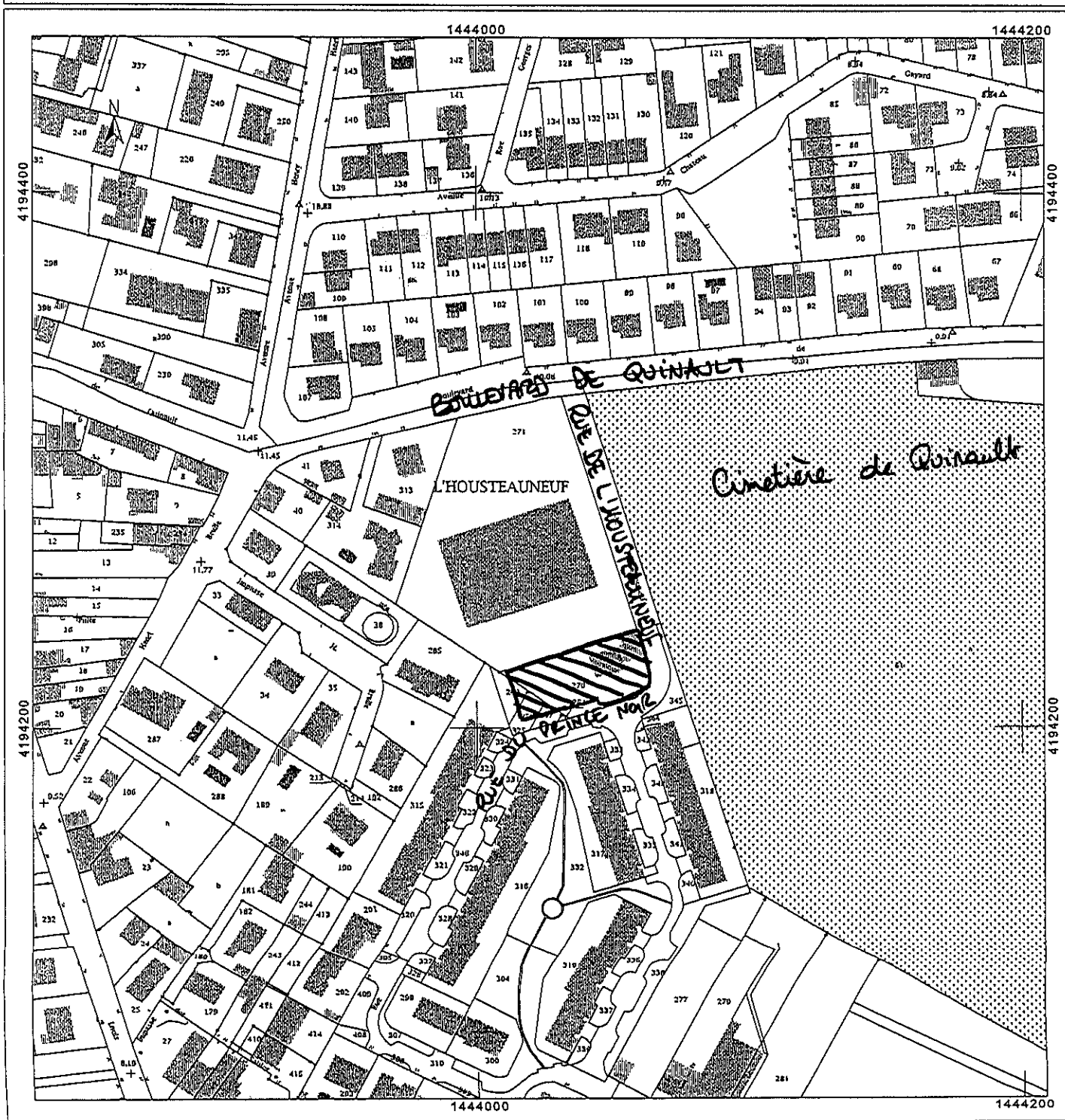
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_162-DE

SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-163

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉCLASSEMENT ET CESSION DE LA MAISON SISE 51 RUE DE L'HOUSTEAUNEUF

La maison et son terrain sise 51 rue de l'Housteauneuf, sur une parcelle cadastrée CD 270p, appartenant à la Ville était auparavant un logement de fonction pour le concierge du Gymnase Jean Mamère.

Ce dernier ayant trouvé un autre logement, la Ville ne souhaite plus conserver ce bien immobilier et a souhaité sa mise en vente.

Ainsi, une vente au plus offrant a été organisée du 16 mai au 7 juin 2019, par voie d'affichage sur le terrain, en Mairie et sur le site internet de la Ville, sur la base d'un prix plancher fixé à 160 000 €.

4 visites ont été organisées durant cette période :

- le 21 mai de 13h30 à 15h30 : 4 personnes se sont présentées pour visiter,
- le 24 mai de 10h00 à 12h00 : 3 personnes se sont présentées pour visiter,
- le 27 mai de 10h00 à 12h00 : 3 personnes se sont présentées pour visiter,
- le 5 juin de 13h30 à 15h30 : 3 personnes se sont présentées pour visiter.

Il s'agit d'une maison de type T4 (3 chambres) de plain-pied et d'une superficie d'environ 87 m² sur un terrain de 481 m² environ.

7 offres ont été reçues en Mairie. À l'issue de l'ouverture des plis sous la présidence de Madame Corinne Venayre, l'offre de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI pour un prix d'acquisition de 181 000 € est la plus forte.

Après avoir procédé à la désaffectation de ce logement, il convient désormais de prononcer son déclassement avant d'en décider de la cession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Vu l'avis domanial n°2019-243V0981 en date du 9 avril 2019 de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu la promesse unilatérale d'achat de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI en date du 5 juin 2019,

Vu le plan projet de division dressé en date du 7 mai 2019 par le cabinet GEOSAT,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le déclassement du domaine public de la parcelle CD 270p pour 481 m² environ (lot C sur le plan projet de division) et de la maison édifiée sur ladite parcelle et de l'intégrer au domaine privé communal

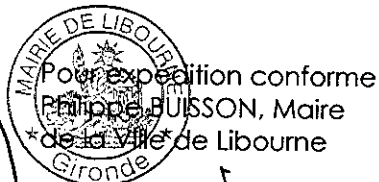
-approuve la cession de ce bien immobilier sis 51 rue de l'Housteauneuf à un prix de 181 000 € à Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI ou toute personne physique ou morale s'y substituant, auquel il faut ajouter une participation de 972 € pour les frais de géomètre

-approuve la prise en charge par l'acquéreur des autres frais inhérents à la cession notamment les frais de notaire

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 04/07/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-164

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Noureddine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSFFECTATION DES LOTS A ET B RUE DU PRINCE NOIR (PARCELLES CADASTRÉES
CD 249P, 253P, 257P, 264P, 270P)

Les terrains situés derrière le Gymnase Jean Mamère n'ayant pas d'utilité pour les services municipaux, leur cession a été envisagée.

Il s'agit de 2 terrains, lots A et B, situés en zone UC au PLU, donnant rue du Prince Noir, d'une superficie de 341 m² environ pour le lot A et de 343 m² environ pour le lot B à détacher des parcelles cadastrées CD 249p, 253p, 257p, 264p et 270p.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour constater la désaffectation de ces deux terrains.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,


Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal :


-constate la désaffectation des lots A et B située sur les parcelles cadastrées CD 249p, 253p, 257p, 264p et 270p

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 04/07/2019
Fait à Libourne



Le Maire
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLOK

ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_164-DE

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 11/06/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

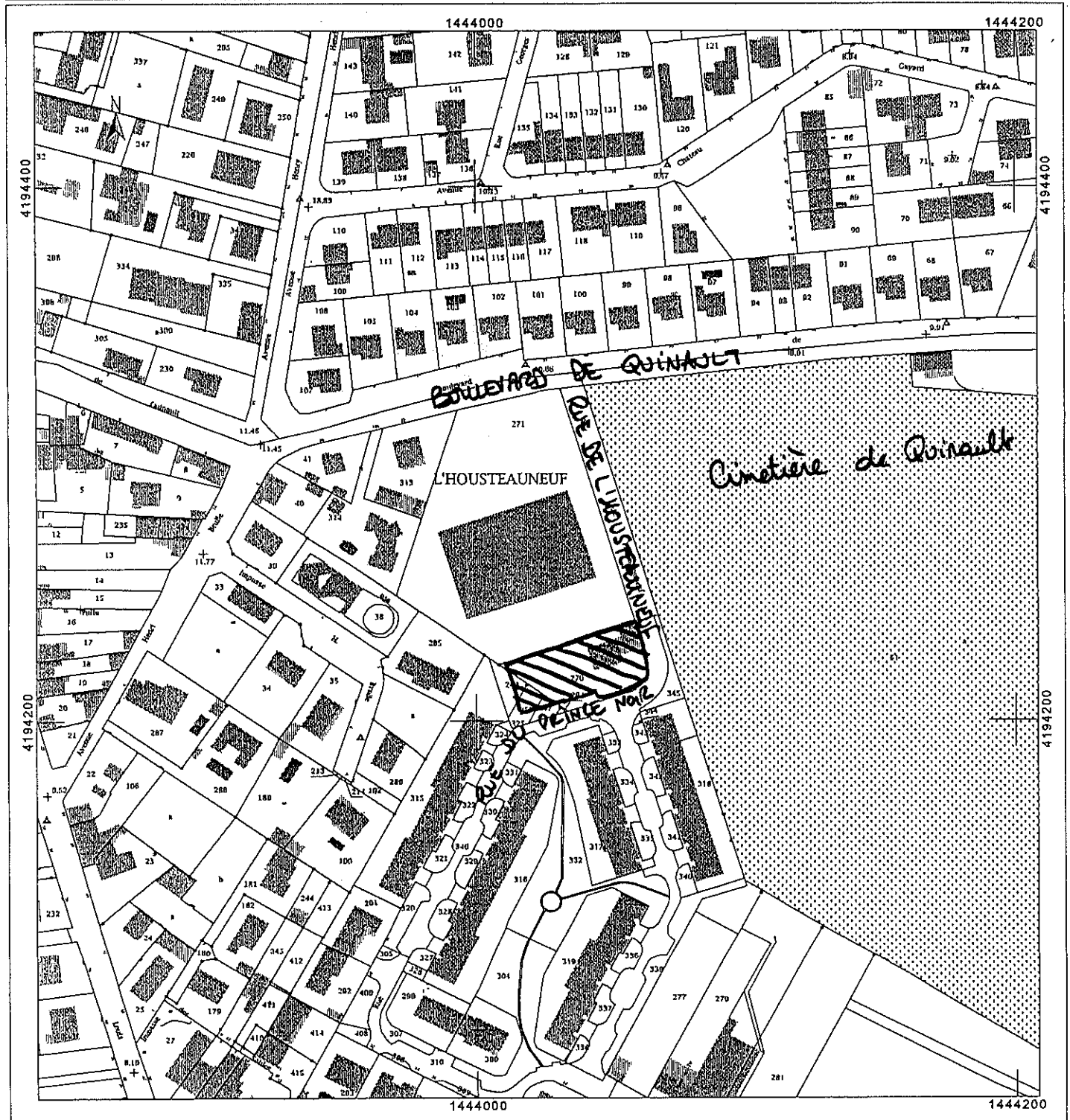
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_164-DE

SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-165

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX
DÉCLASSEMENT ET CESSION DU LOT A SIS RUE DU PRINCE NOIR

Les terrains situés derrière le Gymnase Jean Mamère n'ayant pas d'utilité pour les services municipaux, leur cession a été envisagée.

Ainsi, une vente au plus offrant a été organisée du 16 mai au 7 juin 2019, par voie d'affichage sur le terrain, en Mairie et sur le site internet de la Ville, sur la base d'un prix plancher fixé à 73 500 €.

Il s'agit d'un terrain, lot A, situé en zone UC au PLU, donnant rue du Prince Noir, d'une superficie de 341 m² environ à détacher des parcelles cadastrées CD 249p, 253p, 257p et 270p.

2 offres ont été reçues en Mairie. À l'issue de l'ouverture des plis réalisée le 11 juin 2019 à 8h40 sous la présidence de Madame Corinne Venayre, l'offre de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI pour un prix d'acquisition de 80 500 € a été jugée comme la plus forte.

Après avoir procédé à la désaffectation de ce terrain, il convient désormais de prononcer son déclassement avant d'en décider de la cession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment le livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Vu l'avis domanial n°2019-243V980 en date du 10 avril 2019 de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu la promesse unilatérale d'achat de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI en date du 5 juin 2019,

Vu le plan projet de division dressé en date du 7 mai 2019 par le cabinet GEOSAT,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le déclassement du domaine public des parcelles CD 249p, 253p, 257p et 270p pour 341 m² environ (correspondant au lot A sur le plan projet de division).

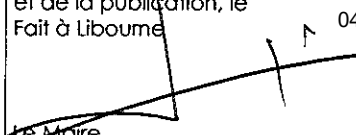
-approuve la cession de ce lot A à un prix de 80 500 € à Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI ou toute personne physique ou morale s'y substituant, auquel il faut ajouter une participation de 972 € pour les frais de géomètre, ainsi que le coût de l'amenée des réseaux eau, assainissement, électricité et gaz pour les compteurs qui seront positionnés en limite de propriété.

-autorise Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer les demandes d'urbanisme et/ou de construction nécessaires.


-approuve la prise en charge par l'acquéreur des autres frais inhérents à la cession notamment les frais de notaire.

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2019 et de la publication, le 04/07/2019
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne
Gironde



SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-166

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Noureddine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUCHEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUCHEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉCLASSEMENT ET CESSION DU LOT B SIS RUE DU PRINCE NOIR

Les terrains situés derrière le Gymnase Jean Mamère n'ayant pas d'utilité pour les services municipaux, leur cession a été envisagée.

Ainsi, une vente au plus offrant a été organisée du 16 mai au 7 juin 2019, par voie d'affichage sur le terrain, en Mairie et sur le site internet de la Ville, sur la base d'un prix plancher fixé à 73 500 €.

Il s'agit d'un terrain, lot B, situé en zone UC au PLU, donnant rue du Prince Noir, d'une superficie de 341 m² environ à détacher des parcelles cadastrées CD 257p, 264p et 270p.

2 offres ont été reçues en Mairie. À l'issue de l'ouverture des plis réalisée le 11 juin 2019 à 8h45 sous la présidence de Madame Corinne Venayre, l'offre de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI, pour un prix d'acquisition de 80 500 € a été jugée comme la plus forte.

Après avoir procédé à la désaffectation de ce terrain, il convient désormais de prononcer son déclassement avant d'en décider de la cession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, no
livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Vu l'avis domanial n°2019-243V980 en date du 10 avril 2019 de la Direction Régionale des
Finances Publiques,

Vu la promesse unilatérale d'achat de Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI
en date du 5 juin 2019,

Vu le plan projet de division dressé en date du 7 mai 2019 par le cabinet GEOSAT,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le déclassement du domaine public des parcelles CD 257p, 264p et 270 pour
343 m² environ (correspondant au lot B sur le plan projet de division)

-approuve la cession de ce lot B à un prix de 80 500 € à Monsieur Mathieu BARON,
représentant la SCI CLOJEPI ou toute personne physique ou morale s'y substituant,
auquel il faut ajouter une participation de 972 € pour les frais de géomètre, ainsi que le
coût de l'amenée des réseaux eau, assainissement, électricité et gaz pour les compteurs
qui seront positionnés en limite de propriété


-autorise Monsieur Mathieu BARON, représentant la SCI CLOJEPI ou toute personne
physique ou morale s'y substituant, à déposer les demandes d'urbanisme et/ou de
construction nécessaires

-approuve la prise en charge par l'acquéreur des autres frais inhérents à la cession
notamment les frais de notaire.


-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte
nécessaire à cette cession.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 04/07/2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expedition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 25 JUIN 2019

19-06-167

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI, Rodolphe GUYOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CI 53P SISE À LA PLANTE

Le terrain situé à côté de l'aire de jeux de la Plante, actuellement enherbé, cadastré CI53p n'ayant pas d'utilité pour les services municipaux, sa cession a été envisagée.

Il s'agit d'un lot à bâtir, situés en zone UC au PLU, donnant à l'angle des rues Saint Exupéry et Henry Guillaumet, d'une superficie de 350 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée CI 53.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour constater la désaffectation de ce terrain.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Vu le plan projet de division dressé par le cabinet CERCEAU en date du 12 mars 2019
Sous réserve du plan de bornage définitif,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_167-DE

Après en avoir délibéré,


Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-constate la désaffectation du terrain situé à l'angle des rues Saint Exupéry et Henry
Guillaumet pour une superficie de 350 m² environ à détacher de la parcelle
cadastrée CI53p.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 04/07/2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON


Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_167-DE

PTGC DE GIRONDE-BRANCHE
LIBOURNE
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
33505
33505 LIBOURNE
tél. 05.55.25.44.57 -fax
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : CI
Feuille : 000 CI 01

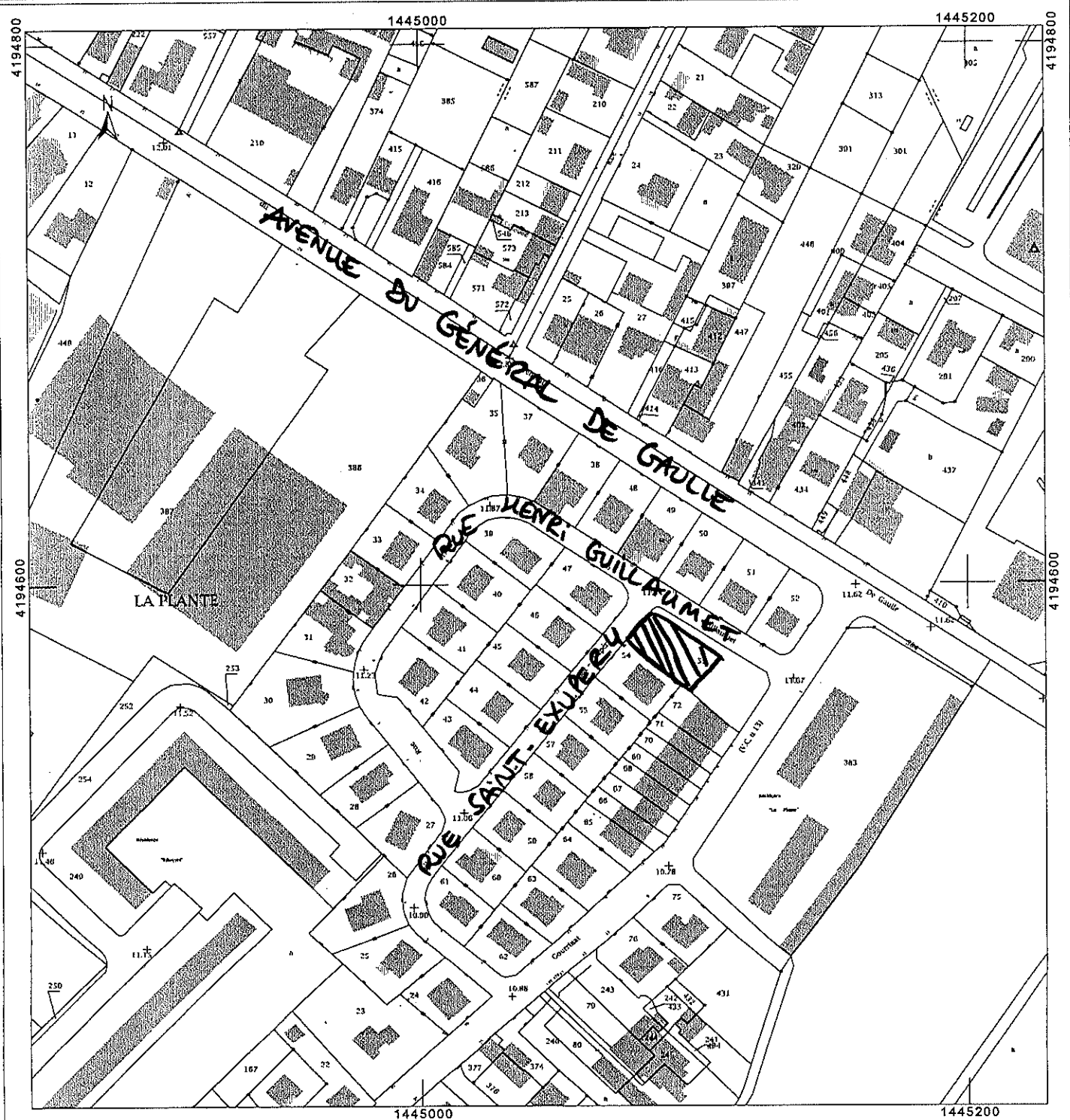
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 11/06/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190625-DELIB19_06_167-DE

SÉANCE DU 25 JUN 2019

19-06-168

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Nouredine BOUACHERA, Omar N'FATI, Rodolphe GUYOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX
DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE LA PARCELLE CI 53P SISE À LA PLANTE

Le terrain situé à côté de l'aire de jeux de la Plante, actuellement enherbé, cadastré C153p n'ayant pas d'utilité pour les services municipaux, sa cession a été envisagée.

Il s'agit d'un lot à bâtir, situés en zone UC au PLU, donnant à l'angle des rues Saint Exupéry et Henry Guillaumet, d'une superficie de 350 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée CI 53.

Ainsi, une vente aux enchères en ligne via la plate-forme AGORASTORE a été organisée du 5 au 7 juin 2019, sur la base d'un prix plancher fixé à 82 000 € frais inclus.

6 enchères ont été faites durant cette période.

La meilleure enchère a été attribuée à la SCI GOURINAT SIR représentée par Monsieur DARMANI pour un prix de 94 000 € frais inclus pour un projet de maison de santé.

Une fois les frais dus à la plate-forme AGORASTORE par l'acquéreur déduits de ces 94 000 €, la Ville bénéficiera d'une recette de 85 299 € (net vendeur).

Après avoir procédé à la désaffectation de ce terrain, il convient désormais de prononcer son déclassement avant d'en décider de la cession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment le livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 19 juin 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 juin 2019,

Vu l'avis domanial n°2019-33243V0706 en date du 19 mars 2019 de la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu l'offre d'achat de la SCI GOURINAT SIR représentée par Monsieur Darmani en date du 7 juin 2019,

Vu le plan projet de division dressé par le cabinet CERCEAU en date du 12 mars 2019,

Sous réserve du plan de bornage définitif,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

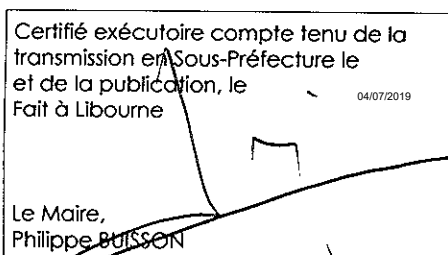
-approuve le déclassement du domaine public de la parcelle CI53p pour 350 m² environ

-approuve la cession de ce terrain à un prix de 85 299 € à la SCI GOURINAT SIR représentée par Monsieur Darmani ou toute personne physique ou morale s'y substituant, sans conditions suspensives.

-autorise la SCI GOURINAT SIR représentée par Monsieur Darmani ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer les demandes d'urbanisme et/ou de construction nécessaires

-approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession notamment les frais de notaire, de géomètre et les frais dus à la plate-forme AGORASTORE.

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 25 JUN 2019

19-06-169

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller Municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Jean-Louis ARCARAZ, Alain HERAUD, Noureddine BOUACHERA, Omar N'FATI.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT).

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

PROJET DE BASSIN DES TONNELIERS - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°19-03-044

Par délibération n°19-03-044 en date du 18 mars 2019, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle CM 489a appartenant à Monsieur D'Arfeuille, afin de réaliser un bassin de stockage des eaux unitaires du centre historique de la bastide permettant ainsi de répondre aux exigences réglementaires ayant pour objet la préservation du milieu naturel ;

Considérant que cette acquisition permettra, par la destruction d'un mur du bâtiment attenant, de bénéficier de l'emprise nécessaire à la reconstruction d'un nouveau mur pour le projet de bassin ;

Considérant que conseil municipal a approuvé également la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition ;

Considérant que la destruction et la reconstruction du mur induit le déplacement et la réinstallation d'une climatisation et le déplacement du stock de bouteilles entreposés ;

Considérant que ce déplacement est une opération spécifique et délicate et que le recours à un professionnel est apparu opportun ;

Considérant la demande des services des finances publiques de cette acquisition ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°19-03-044 du 18 mars 2019,

Vu la promesse de cession en date du 12 février 2019 de Monsieur Bernard D'Arfeuille ;

Vu le document d'arpentage ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle CM 489a pour une superficie de 13m² au prix de 200€/m² soit 2 600 €

-approuve la prise en charge par la ville des frais de géomètres et frais notariés de cette acquisition

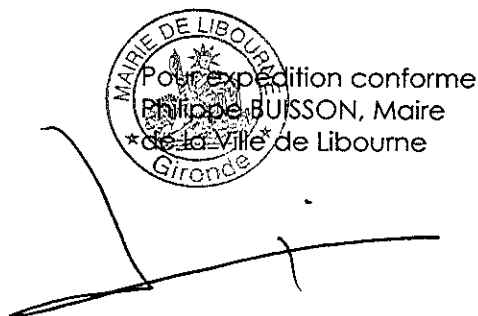
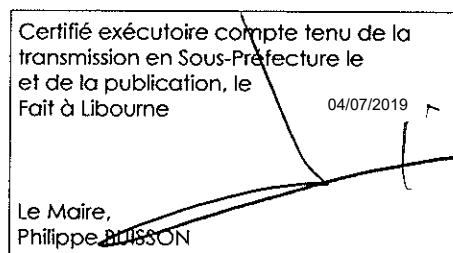
-approuve la refacturation opérée par l'entreprise JB AUDY comme suit :

-frais de réinstallation d'une climatisation pour 14 472 €

-frais de manutention des bouteilles pour 925,91 €

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ou tout acte y afférent

-accepte la modification de la délibération n° 19-03-044 en date du 18 mars 2019



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
 Reçu en préfecture le 04/07/2019
 Envoyé en préfecture le 26/03/2019
 Affiché le 
 Reçu en préfecture le 26/03/2019
 ID : 033-213302433-20190704-DELIB19_06_169-DE
 ID : 033-213302433-20190318-DELIB19_03_044-DE

Département :
 GIRONDE

Commune :
 LIBOURNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : CM
 Feuille : 000 CM 01

Échelle d'origine : 1/1000
 Échelle d'édition : 1/1000

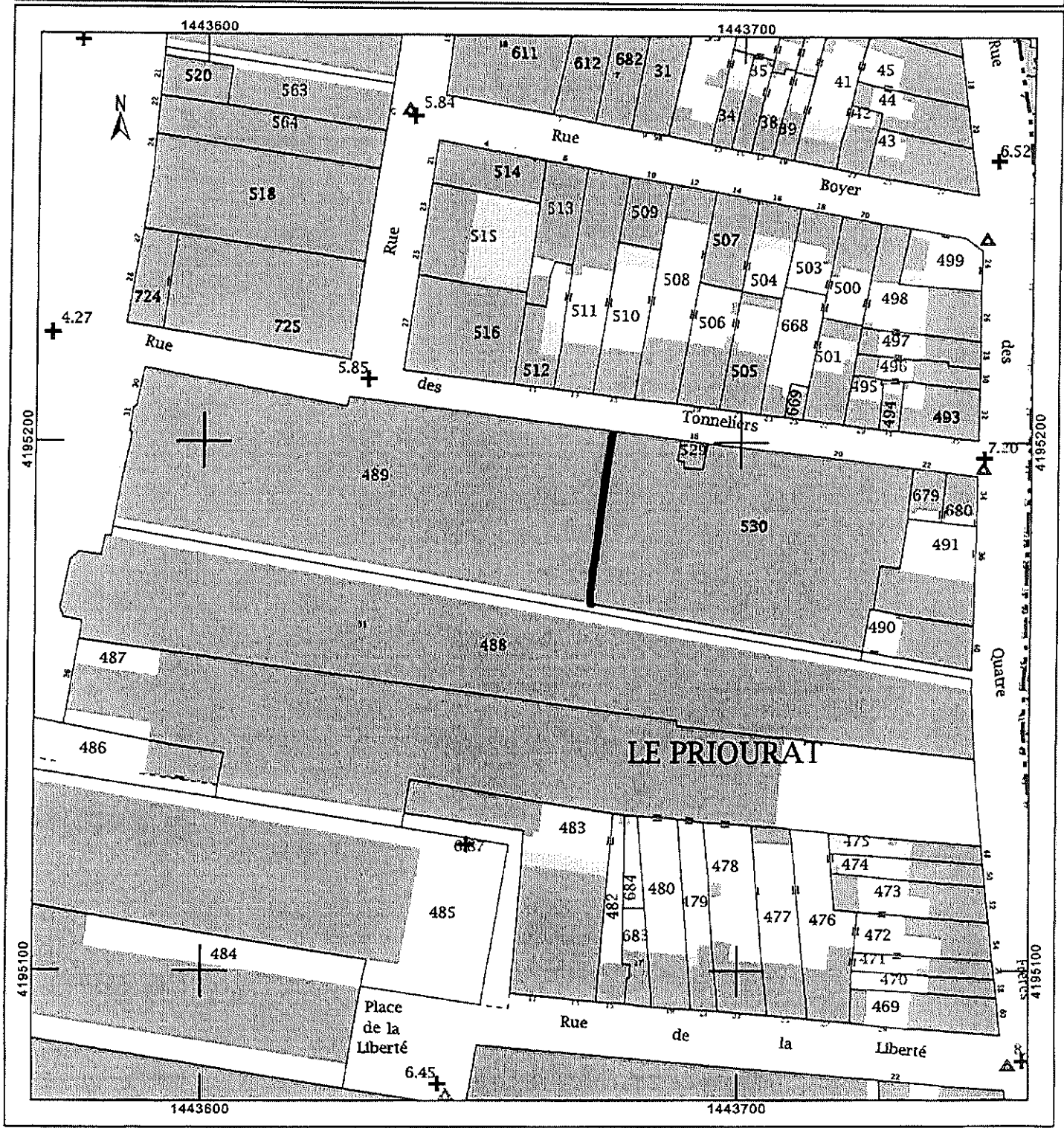
Date d'édition : 22/02/2019
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
 ©2017 Ministère de l'Action et des
 Comptes publics

RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201
 33505
 33505 LIBOURNE
 tél. 05.55.25.44.57 - fax
 ptgc.330.bordeaux@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délégué par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190704-DELIB19_06_169-DE